



### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 09 OCTOBRE 2020

Présents : Mme BILLOD Pascale, M. BONHOMME Romuald, Mme CHEVALIER Joëlle, M. FAVEZ Frédéric, Mme GABILLOUX Pascale, M. GAUTHERAT Claude, M. GROSJEAN Wilfried, Mme LAMBERT Agnès, M. MOCHÉ Laurent et Mme PRUSHANKIN Sophie  
Absents excusés : M. BRODA Michaël ayant donné procuration à Mme GABILLOUX Pascale  
Secrétaire de séance : Mme BILLOD Pascale

#### I – MODIFICATION COMPOSITION COMMISSION URBANISME

Mme le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de procéder à certaines modifications au sein de la commission Urbanisme.

En effet, M. GAUTHERAT Claude se retire de la commission et MM. GROSJEAN Wilfried et BRODA Michaël souhaitent l'intégrer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que la commission Urbanisme – PLU est composée des membres suivants :

Mmes GABILLOUX Pascale, LAMBERT Agnès, BILLOD Pascale, MM. BRODA Michaël et GROSJEAN Wilfried

#### II – DEMANDE DE SUBVENTION AU GRAND BELFORT – Travaux Rue des vergers AA169

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil que suite à la vente de la parcelle AA 169, propriété indivise des communes d'AUTRECHENE et NOVILLARD, située Rue des Vergers à Novillard, les travaux de viabilisation sont à la charge des communes.

Elle rappelle également que par délibération en date du 28 janvier 2019, la commune d'AUTRECHENE a donné son accord pour que la commune de NOVILLARD engage la vente de cette parcelle et la réalisation des travaux d'extension des différents réseaux en vue de sa viabilisation.

Les travaux d'extension du réseau d'eau potable sont à ce jour terminés et ceux concernant l'extension du réseau électrique devraient démarrer prochainement.

Un devis concernant les travaux de réseaux secs (Télécom, EP..) en coordination nous a été transmis pour un montant HT de 3 243.82 €.

Le conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Grand Belfort Communauté d'Agglomération afin d'aider au financement des travaux d'extension du réseau de réseaux secs Rue des Vergers, dont le coût prévisionnel est estimé à 3 243.82 € HT.

### **III – DEMANDE DE SUBVENTION AU GRAND BELFORT – Acquisition et installation d'un défibrillateur externe**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de l'opportunité de se doter d'un défibrillateur automatisé externe à installer sur la façade de la Mairie.

Au vu des différentes propositions tarifaires, l'offre de l'entreprise SCHILLER, qui a obtenu le marché dans le groupement de commandes initié par le SDIS 90, semble la plus avantageuse.

A savoir : offre pour un pack complet extérieur avec défibrillateur automatique, boîtier avec alarme et chauffage et le contrat de maintenance triennal offert la première année pour un montant de 1 250.00 € HT.

Aussi, elle propose au conseil municipal de procéder à l'acquisition d'un défibrillateur automatisé externe et de solliciter une subvention pour cela auprès du Grand Belfort.

Le conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à l'acquisition d'un défibrillateur automatisé externe pour un montant de 1 250.00 € auquel il y aura lieu d'ajouter les frais de raccordement électrique estimés à environ 500 € HT et sollicite le Grand Belfort afin d'obtenir une subvention au titre du fonds d'aide aux communes.

### **IV – ACQUISITION PARCELLE ZD49**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal du projet, initié par l'ancienne municipalité, d'acquisition de la parcelle de forêt ZD49 Sous le Chanois d'une superficie de 7.65 ares.

Elle donne lecture d'un courrier des propriétaires M et Mme LANE Jean Michel demeurant à Novillard par lequel ils attestent vouloir vendre cette parcelle à la commune de Novillard pour un montant de 500 €.

Cette parcelle est attenante aux parcelles de forêt communales et son acquisition permettrait de désenclaver certaines parcelles communales dans ce secteur.

Le conseil municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition de la parcelle ZD49 Sous le Chanois d'une superficie de 7.65 ares pour un montant de 500 €, et autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié à établir ainsi que tous documents afférents à cette acquisition.

### **V – ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE**

Mme le maire présente au conseil municipal un nouveau service à adhésion facultative proposé par le Centre de gestion du Territoire de Belfort.

Il s'agit d'un service de médecine professionnelle et préventive qui est entré en service dès le 1er janvier 2020.

Un accord avec le Centre de Gestion du Doubs permet aux adhérents terrifortains qui le souhaitent de bénéficier d'une prestation médicale depuis le 1er janvier 2020 dans les locaux du Centre de Gestion du Territoire de Belfort situés 29 Boulevard Anatole France à Belfort (90000).

L'adhésion n'est absolument pas obligatoire. Lorsqu'elle est décidée, une tarification de 85 € par visite réellement faite est appliquée (Tarif 2020). Autrement dit l'adhérent ne paie que la visite réellement faite, c'est à dire programmée et non décommandée dans les 24 heures précédents sa tenue.

Mme le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce service non sans souligner que l'offre proposée est à la fois plus économique et sans doute plus rationnelle que les offres concurrentes du secteur concurrentiel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de résilier son adhésion à OPSAT et d'adhérer au nouveau service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion avec effet au 1er janvier 2021 au prix de 85 € la visite réalisée (tarif 2020 et actualisé chaque année par le conseil d'administration avec le budget primitif).

### **VI – MODIFICATION DU REGLEMENT D'AFFOUAGE**

Mme le maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a récemment participé avec quelques

membres de la commission forêt à une formation dispensée par l'association des communes forestières dont le sujet était l'affouage.

A la suite de cette formation, les membres de la commission forêt ont modifié quelques points du règlement d'affouage qu'ils soumettent à l'approbation de l'assemblée et notamment le nombre de garants, les conditions d'exploitation, l'engagement du bénéficiaire...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Désigne en qualité de garants : Mme CHEVALIER Joelle, MM. GAUTHERAT Claude, GROSJEAN Wilfried et MOCHÉ Laurent
- Maintient le montant de la taxe d'affouage à 8€ le stère
- Donne son accord aux modifications du règlement d'affouage suivantes :
  - Pour entrer en possession de sa portion d'affouage, le bénéficiaire devra avoir réglé auprès du comptable public une avance de 40€ afin de concrétiser le transfert de propriété et de responsabilité de la parcelle.
  - En cas d'exploitation partielle des lots attribués, du fait de l'affouagiste, il lui sera facturé 10% du montant des stères réservés et non réalisés.

## **VII – TRANSFERT COMPÉTENCE PLU AU GRAND BELFORT**

Mme le maire expose que conformément à la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), les communautés d'agglomération et communautés de communes se sont vues transférer automatiquement la compétence « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* », à compter du 27 mars 2017.

Néanmoins, le législateur avait alors laissé aux communes la possibilité de s'opposer à ce transfert, si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposaient.

Les communes ayant utilisé ce mécanisme, la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort n'a pas bénéficié de ce transfert automatique.

Cependant, la loi a instauré une autre hypothèse de transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il y a donc lieu de prendre position à nouveau sur ce transfert.

**Vu** l'article 136 (II) de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014,

**Vu** les statuts de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA),

**Vu** l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales;

**Vu** le Plan Local Urbanisme de la commune

**Considérant** que Grand Belfort Communauté d'Agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au 27 mars 2017, elle le deviendra de plein droit

*« au premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaire »* soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Considérant** que les communes peuvent une nouvelle fois s'opposer à ce transfert grâce à une minorité de blocage (au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population) dans les trois mois précédant la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Considérant** que la commune de Novillard estime qu'il apparaît prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme.

**Considérant** qu'un travail préparatoire au transfert du PLU devrait être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert au 1er janvier 2021 à la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort de la compétence « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* », et demande au conseil communautaire de prendre acte de cette décision.

## **VIII – ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR**

Suite à la décision précédente autorisant l'acquisition d'un défibrillateur automatique externe, boîtier avec alarme et chauffage pour un montant de 1 250.00 € HT, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que les consommables et le contrat de maintenance triennal sont offerts la première année, autorise Mme le Maire à signer le contrat de maintenance triennal avec forfait consommables pour un montant annuel HT de 151 €.

## **IX – MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIÉS DE GENERAL ELECTRIC**

**Au mépris de tous ses engagements et après la suppression de 485 emplois en 2019, Général Electric annonce aujourd'hui la fermeture de la filière hydro-électrique sur le site de Belfort et la perte de 89 emplois.**

C'est un nouveau coup dur pour notre Territoire et notre bassin d'emplois qui sont sacrifiés au profit des actionnaires américains.

**Notre Territoire a une longue tradition industrielle.**

A l'issue du siège de 1870-1871, l'industrialisation de la Ville de Belfort s'accélère avec l'installation de l'ancêtre d'Alstom, la Société Alsacienne de Construction Mécanique et de la société de textile DMC. Dans la seconde moitié du XXème Siècle, la ville se diversifie dans l'informatique avec la société Bull. A ce jour, ce sont environ 120 entreprises de tous domaines, et plus de 7 000 salariés qui sont présents sur le site industriel du Techn'hom.

L'histoire de Belfort et du Département est donc intimement liée à celle de son industrie. Au fil du temps, les Belfortains et les Terrifortains ont forgé l'une des plus belles aventures industrielles françaises et leur savoir-faire est mondialement reconnu. Ils ont fait la fierté de la France en contribuant à sa puissance industrielle dans les domaines de l'énergie et du ferroviaire.

En 2015, afin que son projet de rachat de la branche énergie d'Alstom soit retenu, Général Electric s'est engagé à créer 1 000 emplois nets en France, à assurer la maîtrise des activités stratégiques, notamment le nucléaire, et à localiser en France les quartiers généraux et équipes de direction des activités turbines à gaz de grande taille et turbines à vapeur.

En vérité, il n'y a eu de la part de Général Electric, aucune action réelle et sérieuse en faveur du maintien de l'activité industrielle à Belfort.

**Compte tenu de la gravité de cette situation qui affecte tout notre Territoire, le conseil municipal de Novillard, par 10 voix pour et 1 contre, demandent au Président de la République, Emmanuel MACRON :**

- **Qu'il prenne ses responsabilités** pour éviter un désastre industriel et social, préserver le savoir-faire de notre industrie ainsi que notre indépendance énergétique,
- **Qu'il intervienne directement auprès du Directeur Général de Général Electric, Hugh BAILEY**, son ancien conseiller à Bercy, qui avait soutenu en d'autres temps, la reprise des activités de Belfort par Général Electric !

## **X – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Le conseil procède à l'unanimité à diverses modifications budgétaires afin de tenir compte notamment des travaux Rue des Vergers, de l'achat d'un défibrillateur et de l'acquisition de la parcelle ZD49.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

1°) **Noël des Anciens et des Enfants du village** : Cette année, en raison de la crise sanitaire en cours, le traditionnel repas de Noël offert par la commission d'actions sociales et l'ASLN aux habitants de plus de 67 ans ne pourra pas avoir lieu. Aussi, il a été décidé d'offrir un colis de Noël à l'ensemble des bénéficiaires. La distribution de ces colis aura lieu le samedi 19 décembre 2020.

De même, en raison des contraintes sanitaires, les membres du syndicat de gestion de la salle des 4 villages ont décidé de ne pas proposer le traditionnel spectacle de Noël pour les enfants du village. Ceux-ci se verront toutefois remettre un paquet de friandises. Les familles concernées en seront prochainement informées.

2°) **Secrétariat de mairie** : Le secrétariat de mairie sera fermé du 09 au 13 Novembre 2020 inclus. **En cas d'urgence**, veuillez contacter P. GABILLOUX, Maire (06.59.08.35.12) ou l'un des Adjointes A. LAMBERT (06.26.96.53.78) ou C. GAUTHERAT (06.88.90.21.43)

3°) **Inscriptions affouage 2020-2021** : Les personnes intéressées par de l'affouage sont priées de se faire connaître en mairie en renvoyant le coupon ci-dessous **avant le 23 octobre 2020**.

✂-----

### **COUPON-RÉPONSE AFFOUAGE 2020-2021 A retourner en mairie avant le 23/10/2020**

Je soussigné, Mme/Mr.....demeurant ..... à  
Novillard.

souhaite m'inscrire à l'affouage à façonner et souhaite réserver ..... stères (5, 10 ou 15 stères max)  
à 8€ le stère.

Date et Signature

